

Kick-off : projets plateformes d'innovation

France Fannes

BiOWin

THE HEALTH CLUSTER OF WALLONIA



- Le pôle cherche à identifier toute idée de projet collectif visant à créer une plateforme technologique innovante et/ou à combler une lacune d'infrastructure critique pour le développement du secteur bio-médical en Région Wallonne
- 2011 : Formalisation du concept de plateforme au travers de la constitution d'un groupe de travail (février) et de la rédaction d'une note validée par le gouvernement wallon (mai)

1° Constat et but de la note

Émergence au sein des pôles de projets ouverts, sans limitation de durée, fondés sur le partage de moyens

2° Définition

Une plateforme d'innovation (PFI) est une infrastructure matérielle ou virtuelle, partagée et ouverte, qui offre des compétences et services. Elle est impulsée par les entreprises, validée par les pôles, {labellisée par le jury international} en lien avec les administrations concernées.

3° Objectif

L'objectif prioritaire des plateformes d'innovation est de permettre d'accélérer la mise sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services innovants

4° Critères à satisfaire

- S'inscrire dans le cadre des **objectifs** du pôle
- Être en lien avec les **axes stratégiques** et **technologiques** du pôle
- **Mettre en commun** afin de générer des économies d'échelles
- Définir clairement les contours **du domaine d'activités** en vue d'atteindre **une masse critique**
- Accueillir **TOUS** les acteurs des pôles
- Pouvoir favoriser les **synergies inter-pôles**
- Pouvoir favoriser une ouverture **européenne** et **internationale**
- Démontrer l'**absence** de **redondance** et de **concurrence** avec les moyens et structures existantes
- Organiser une **ouverture permanente** aux utilisateurs
- S'inscrire dans une **économie de marché** et fonder son existence sur un **business model** et un **business plan** démontrant un équilibre d'exploitation réaliste

5° Activités d'une plateforme

- Variées et dépendent des conditions d'émergence
- Sauf exception : une plateforme n'a pas vocation à prendre en charge des projets de recherche fondamentale
- Sont visées : les technologies émergentes/innovantes (dites de rupture)

6° Structure

- Personne morale dotée d'une structure juridique (SA, ASBL, GIE)
- Qui offre ses services au travers de conventions
- Adossée (création d'une business unit) le cas échéant à un Centre de Recherche agréé

7° Financement

- Réalisation d'une étude de faisabilité permettant l'élaboration d'un business model)
- Phase de lancement : subventions/prêts/equity, financement des projets via Plan Marshall, fédéral ou européen
- Régime de croisière : auto-financement // entreprise (profits, rémunération des actionnaires, ..) ou // asbl (équilibre financier)

8° Fonctionnement

- Selon les règles de concurrence européennes (pas de monopole ou de refus d'accès, gestion de la PI)

9° Procédure

- Pas de calendrier d'appel à projets (3X/an, réunions du jury du GW)
- Introduction d'un dossier de format libre reprenant les critères

Dates	Actions
3 oct 11	Mise en ligne des informations préliminaires sur le 8e appel à projets
10 nov 11	Réunion d'information sur le 8e appel à projets
14 nov au 22 déc 11	Possibilité d'entretiens/réunions pour toute idée de projet de création de plateformes
18 janvier 12	Date limite pour la soumission du projet à BIOWIN
février 12	Examen par le jury international

France Fannes

Managing Director

france.fannesd@biowin.org

Sylvie PONCHAUT

Scientific Director

sylvie.ponchaut@biowin.org



Marianne GHYOOT

Assoc. Director R&D and
Process Management

marianne.ghyoot@biowin.org

Point Centre

Avenue Georges Lemaître 19

B-6041 Gosselies (Charleroi)

Belgium

Tel.: +32 71/376.386

contact@biowin.org

<http://www.biowin.org>